

Mercredi 20 novembre 2019

1 - Plan d'urgence pour l'hôpital : La réponse du Gouvernement est de prendre toutes les mesures pour accélérer les effets du plan Ma Santé 2022 et répondre aux tensions immédiatement. Pour cela, le plan d'urgence pour l'hôpital présenté ce jour s'articule autour de trois objectifs forts, pour une réponse massive d'ampleur inédite. Le Gouvernement engage donc 1,5Mds d'euros supplémentaires pour l'hôpital sur les 3 prochaines années et un programme massif de reprise de dettes de 10Mds d'euros sur 3 ans.

2 - Plan de lutte contre les violences faites aux enfants : Ce plan de 22 mesures va mobiliser l'ensemble du Gouvernement autour d'un objectif : protéger chaque enfant en tout lieu et à tout moment, afin qu'aucun contexte ni aucun environnement n'échappe à la vigilance nécessaire.

3 - Etude portrait social de l'INSEE : Cette étude est obsolète : elle étudie les mesures entrées en vigueur il y a 2 ans (en 2018). Or les mesures entrées en vigueur en 2019 et discutées en ce moment au Parlement pour 2020 changent totalement les conclusions.

4 - Lancement de « Mon Compte Formation » : Le Gouvernement traduit concrètement son engagement pour le droit à la formation : l'application transforme le système, développe et facilite l'accès à la formation pour chacun. Nous faisons ainsi du droit à la formation un droit réel. Ce nouveau service répond à l'ambition de faire de la formation professionnelle un pilier de notre modèle social.

1 - Plan d'urgence pour l'hôpital

Le Premier ministre, Édouard Philippe, et la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, présentaient ce jour un plan d'urgence pour l'hôpital.

Le Gouvernement a conscience que l'hôpital public est en grande difficulté, et qu'il est confronté à une crise de l'investissement et à une crise d'attractivité des métiers du secteur hospitalier. « Cette situation, elle n'a pas commencé il y a un mois, 6 mois ou un an. Nous en héritons et elle est le résultat d'années et d'années de mise sous tension qui ont fait peser sur l'hôpital l'essentiel de l'effort de maîtrise de dépenses de santé » (Emmanuel Macron, 14/11/2019).

Dès son arrivée, le Gouvernement a partagé avec les acteurs un diagnostic de la situation et a travaillé avec eux à une transformation en profondeur de l'ensemble de notre système de santé, afin de lui redonner sens et efficacité, de travailler à une meilleure articulation entre la médecine de ville et le secteur hospitalier, et de favoriser des réponses adaptées à chaque territoire. **Nous avons déjà apporté des réponses structurelles tendance avec Ma Santé 2022.**

Les mesures structurelles portées par le Gouvernement depuis le début du quinquennat vont dans le bon sens et vont inverser les tendances à l'œuvre, mais elles mettent nécessairement du temps à produire leurs effets. *Par exemple : un médecin c'est plus de 10 ans de formation, les effets de la fin du numerus clausus ne pourront être visibles de suite.*

La réponse du Gouvernement est donc de prendre toutes les mesures pour accélérer les effets du plan Ma Santé 2022 et répondre aux tensions immédiatement. « *Ce plan est une forme d'accélération, un véritable plan de transformation accélérée* » (Emmanuel Macron, 14/11/2019).

Pour cela, le plan d'urgence pour l'hôpital présenté ce jour s'articule autour de trois objectifs forts, pour une réponse massive d'ampleur inédite :

Restaurer l'attractivité de l'hôpital, en redonnant envie de s'engager à l'hôpital public et d'y construire une vraie carrière et en récompensant l'engagement des personnels ;

1. **Déverrouiller le fonctionnement des hôpitaux,** en faisant confiance aux responsables de terrain et en facilitant les prises de décision ; concrètement : lutter contre la bureaucratie ;
2. **Dégager des moyens supplémentaires,** immédiatement par une augmentation des budgets et dans la durée avec un allègement significatif de la dette des hôpitaux, afin de leur donner les marges de manœuvre nécessaires pour qu'ils puissent engager leur transformation. **Le Gouvernement engage donc 1,5Mds d'euros supplémentaires pour l'hôpital sur les 3 prochaines années et un programme massif de reprise de dettes de 10Mds d'euros sur 3 ans.**

« L'idée de ce plan, c'est de redonner de l'oxygène à cette communauté des soignants. Nous

avons montré que nous étions prêts à y consacrer des moyens considérables. Parce que nous croyons dans l'hôpital public. Nous croyons dans le dévouement de ses personnels et dans la promesse de l'hôpital public : être aux côtés de ceux qui souffrent, aux côtés de leurs proches, en des instants de fragilité, parfois d'angoisse, dans des moments de vie très particuliers où l'on est fier et rassuré d'être Français. » (Edouard Philippe, conférence de presse, 20/11/19).

Ce plan va « redonner à l'hôpital public le sens et la valeur qu'appellent de leur vœux tous les soignants » (Agnès Buzyn, conférence de presse, 20/11/19).

Argumentaire « Plan d'urgence pour l'hôpital - Ma Santé 2022 »

Synthèse des annonces « Plan d'urgence pour l'hôpital – Ma Santé 2022 »

Un investissement sans précédent dans l'hôpital, qui a longtemps été la variable d'ajustement du système de santé.

1- Nous répondons au problème urgent de l'attractivité de l'hôpital public, en donnant des moyens pour reconnaître l'investissement et le travail des personnels :

- Pour les débuts de carrières des médecins et des paramédicaux, avec une prime d'engagement dans la carrière hospitalière ;
- Pour les 40 000 infirmiers et aides-soignants à Paris et en petite-couronne dont le salaire est inférieur à la médiane avec une **prime spécifique de 800€ nets/an** ; les aides-soignants des services de gériatrie avec une **prime de 100€ nets/mois** ;
- En accordant des marges de manœuvre pour mieux reconnaître le travail de chacun avec des enveloppes allouées au niveau des services sur des critères de qualité des soins et de prise en charge, ce qui représentera une **prime d'environ 300€/an**.

2- Nous luttons contre la bureaucratie et les blocages de l'hôpital public :

- En **renforçant la place du médecin dans la gouvernance et dans le management**, par exemple en instaurant le principe de codécision et de co-nomination, en ouvrant complètement aux médecins le vivier des chefs d'établissement ;
- En **simplifiant la gestion du quotidien des hôpitaux et en luttant contre les dérèglements qui nuisent au fonctionnement normal des services** (lutte contre les pratiques de « mercenaires » sur l'intérim médical et ouverture d'un chantier spécifique sur la permanence des soins en établissement de santé qui devra aboutir avant la fin du premier semestre 2020 sera lancée).

3- Enfin, nous investissons dans l'hôpital pour lui donner les marges de manœuvre nécessaires à sa transformation ; nous lui donnons la « bouffée d'oxygène » nécessaire:

- Dès la fin de cette année, nous **débloquons plus de 400M€ mis en réserve**;
- Nous **augmentons de manière massive et inédite le budget de l'assurance-maladie de 1,5Md sur 3 ans** (dont +300M€ dès 2020), en augmentant l'ONDAM et nous **garantissons des tarifs en hausse sur trois ans** (+ 0,2% minimum chaque année jusqu'en 2022 et en fonction du succès de la pertinence des soins, ils pourront augmenter au-delà).
- Nous **attribuons 150M€ chaque année sur 2020-2022 pour réinvestir dans les outils du quotidien** en relançant l'investissement courant, qui fait le plus défaut aujourd'hui, pour l'achat de petits matériels ou l'accomplissement de travaux de rénovation légère... qui amélioreront le quotidien des personnels. Et nous laissons la main aux chefs d'établissement pour définir leurs priorités d'investissement.

Enfin, nous redonnons des marges de manœuvre aux hôpitaux pour se transformer par un **programme massif et ultra-rapide de reprise de dettes de 10 milliards d'euros sur 3 ans**.

2 - Plan de lutte contre les violences faites aux enfants

A l'occasion de l'anniversaire des 30 ans la Convention internationale des droits de l'enfant, le Président de la République s'est exprimé ce jour à l'UNESCO soulignant que le sujet doit « mobiliser toute la société ». Adrien Taquet, secrétaire d'Etat en charge de la protection de l'enfance auprès de la Ministre des Solidarités et de la santé, a présenté l'intégralité du plan de lutte contre les violences faites aux enfants.

En 2018, plus de 52 000 enfants ont été victimes de violences, mauvais traitements ou abandons. 1 enfant meurt sous les coups de ses parents tous les 5 jours. En ce qui concerne les violences conjugales, dans 93 % des cas, les enfants sont témoins de violences et dans 21,5 % des cas, ils sont eux-mêmes maltraités physiquement. On estime à plus de 130 000 le nombre de filles et 35 000 le nombre de garçons qui, par an, subissent des viols ou des tentatives de viols, en majorité incestueux.

Le plan de lutte contre les violences faites aux enfants va donc mobiliser l'ensemble du Gouvernement autour d'un objectif : protéger chaque enfant en tout lieu et à tout moment, afin qu'aucun contexte ni aucun environnement n'échappe à la vigilance nécessaire, car il est un « *droit sans lequel aucun autre droit n'est possible : le droit à la sécurité matérielle et affective* » (Adrien Taquet, QAG, 20/11/19)

Le plan propose **22 mesures, autour de cinq objectifs** :

1) Sensibiliser, former et informer, en promouvant par exemple de l'intervention des associations pendant le temps périscolaire pour renforcer la prévention du harcèlement scolaire et des violences sexuelles.

2) Libérer la parole, et favoriser le repérage et les signalements. On sait que bien souvent les enfants maltraités se terrent dans le silence, incapables de révéler les souffrances qu'ils endurent.

- Les moyens du numéro 119 seront renforcés dans l'objectif **d'arriver au zéro appel sans réponse** (+400 000€ en 2020)
- Des équipes pédiatriques référentes dans chaque région seront mises en place pour former, conseiller et soutenir les médecins confrontés à des cas de maltraitance.

3) Mieux protéger les enfants au quotidien.

- Un contrôle systématique des antécédents judiciaires des professionnels exerçant une activité au contact habituel des enfants sera garanti. Le Président de la République a annoncé que **les peines pour la consultation d'images pédopornographiques seraient portées à cinq ans. Les individus condamnés pour ce délit seront inscrites automatiquement au fichier Fijais (des auteurs d'infractions sexuelles) et interdites de travailler auprès d'enfants.** « *Les personnes qui dirigent des crèches, des écoles, des*

clubs de sport, des associations agréées, non seulement pourront mais devront consulter ce fichier quand elles embauchent quelqu'un. » (Emmanuel Macron, UNESCO, 20/11/2019)

- Plus d'un enfant sur 10 a été exposé à la pornographie avant l'âge de 11 ans. Pour lutter contre cette exposition, le Président de la République a **donné six mois aux acteurs du numérique pour « mettre en place un contrôle parental par défaut », plutôt qu'une option volontaire** comme c'est le cas actuellement. Adrien Taquet lancera des travaux avec ses homologues européens et internationaux « *pour aboutir en 2020 à une nouvelle déclaration de politique internationale sur la protection des enfants dans le monde numérique* ».

4) Mieux accompagner les enfants victimes , avec notamment la création de nouvelles unités spécialisées dans la prise en charge du psycho-traumatisme afin de renforcer le maillage territorial.

5) Prévenir le passage à l'acte et éviter la récurrence. Un numéro d'écoute et d'orientation des personnes se signalant comme attirées sexuellement par les enfants pour prévenir le passage à l'acte sera expérimenté.

Le Président de la République recevra en janvier prochain les associations en charge « de ce combat » pour faire « un point sur l'avancée » des chantiers.

[Télécharger le dossier de presse](#)

3 - Etude portrait social de l'INSEE

L'INSEE a publié mardi son « portrait social » de la France. Un chapitre est consacré à l'évaluation des mesures socio-fiscales mises en œuvre en 2018. Il précise « les personnes les plus aisées sont celles qui bénéficient le plus des mesures socio-fiscales ».

Cette étude de l'Insee est obsolète : elle étudie les mesures entrées en vigueur il y a 2 ans (en 2018). Or **les mesures entrées en vigueur en 2019 et discutées en ce moment au Parlement pour 2020 changent totalement les conclusions.**

Sur les mesures prises en 2018 :

- Il est bien connu que les mesures d'allègement d'impôt sur le capital bénéficient à **court terme** plus aux plus aisés. Mais **à moyen terme, ces mesures doivent stimuler l'investissement et l'emploi, ce qui doit bénéficier à tous.**
- **Donner des gains en euros n'est pas le plus pertinent** : quand on calcule les gains en pourcentage de niveau de vie, les gains en 2018 des ménages les plus aisés (dernier décile) est identique aux gains des ménages les plus pauvres (le premier décile) : +1,4%, et ils sont proches des gains du ménage médian (+1,1%).
- Par ailleurs, **ce type d'étude ne valorise pas du tout les efforts faits pour réduire les inégalités d'opportunités** (dédoublage des classes en REP).

Sur les mesures prises en 2019 et prévues pour 2019-2020 :

- **Pour être pertinent, un bilan redistributif des mesures prises par le Gouvernement doit inclure les mesures prises en 2019. Par exemple :** Taxe d'habitation, prime d'activité, exonérations de charges et d'impôts sur les heures supplémentaires, et **prévues en 2020** (baisse de l'impôt sur le revenu).
- Cet exercice-là a été réalisé il y a 1 mois par l'Institut des Politiques Publiques, qui est indépendant du Gouvernement. L'IPP conclut que **les classes moyennes sont les plus grandes gagnantes** aux mesures socio-fiscales du Gouvernement : +3%, contre entre +1 et +2% pour les ménages les plus aisés.

4 - Lancement de « Mon Compte Formation »

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel permet à tous les actifs de se former de façon autonome et de décider de l'orientation de leur vie professionnelle, tout au long de leur carrière. Dans ce cadre, le Premier ministre et la Ministre du Travail Muriel Pénicaud, lanceront demain, jeudi 21 novembre, MonCompteFormation, le nouveau service public de la formation professionnelle. Cette application permettra à tous les salariés et demandeurs d'emploi de connaître leurs droits déjà acquis à la formation, d'accéder à l'offre de formations, et de s'y inscrire en un clic.

Seul un salarié sur trois a accès à la formation continue. Avec MonCompteFormation, le **Gouvernement traduit concrètement son engagement pour le droit à la formation** : l'application transforme le système, développe et facilite l'accès à la formation pour chacun. **Nous faisons ainsi du droit à la formation un droit réel.**

La France est le premier pays au monde à proposer une application aussi complète et innovante : l'ensemble des utilisateurs pourront accéder à un ensemble très large de formations sur tout le territoire ; l'accès à un conseiller en évolution professionnelle gratuit, en ligne ou physique sera également facilité à terme.

Avec l'application qui est la traduction concrète de la loi, nous faisons coïncider l'engagement des actifs et l'investissement des entreprises en matière de formation, car la formation c'est la valorisation de son travail, dans un monde qui change. **D'ici 15 ans, 50% des métiers devraient voir leur contenu transformé de manière significative.** « *Il s'agit pour la France d'entrer dans une société des compétences, seule voie pour répondre aux mutations technologiques, numériques ou écologiques qui font qu'un métier sur deux évoluera profondément d'ici 10 ans* » (Muriel Pénicaud).

Ce nouveau service répond à l'ambition de faire de la formation professionnelle un pilier de notre modèle social.

En 3 clics, Mon Compte Formation révolutionne l'accès à la formation :

1. Découvrez le montant de vos droits ;
2. Cherchez et choisissez votre formation ;
3. Inscrivez-vous et payez grâce à vos droits.

Dossier de presse "MonCompteFormation"